

L'affaire d'Entrammes en complaintes : la chanson mène à tout – même à l'échafaud !

En vogue jusqu'au début du XX^e siècle, les complaintes sont des récits de faits divers que l'on pouvait chanter, et dont les textes étaient destinés à être vendus. Les complaintes exploitant les faits divers locaux se composaient sur l'air des complaintes les plus célèbres (*Fualdès, Le Juif errant...*). Des chanteurs ambulants les interprétaient sur les places. En Mayenne, parmi les complaintes les plus caractéristiques ou les plus connues, on peut citer celles de Perrine Dugué (la « Sainte Républicaine », assassinée en 1796 à l'âge de 19 ans), celle de l'affaire Barreau ⁽¹⁾, ou celles encore sur l'assassinat du curé d'Entrammes ⁽²⁾.

Cette affaire de l'assassinat du curé d'Entrammes a inspiré de nombreuses complaintes. Les paroles montrent que certaines furent écrites avant l'inculpation du coupable présumé (l'abbé Bruneau), d'autres après son inculpation mais avant le procès, d'autres enfin après le procès et jusqu'à l'exécution du condamné, le 30 août 1894.

Une complainte était chantée sur une place de Laval, à une fête de quartier, quelques jours avant l'exécution ⁽³⁾, et une autre complainte « *rimée par Fantasio* » était vendue dans les rues de Laval, le jour même de l'exécution ⁽⁴⁾. La complainte démarre par deux couplets introductifs :

1. *Qui veut ouïr la complainte
Du célèbre abbé Bruneau ?
Cent couplets font le tableau
Des crim's dont sa vie est teinte.
Villageois, accourez tous !...
On vous la donn' pour quat' sous !*
2. *On va vous faire connaître
Les actes peu délicats
De cet affreux scélérat
Qui fut un si mauvais prêtre,
Qu'il se fichait de l'autel
Tout comm' du Père Eternel !*

Et se termine par cette morale :

101. *La moral' de cette affaire,
C'est qu'on fut plus qu'imprudent
D'laisser un pareil ch' napan
Exercer l'saint ministère
Et d'faire entrer « un voleur »
Parmi les oints du Seigneur !*

Les complaintes étaient diffusées sur un vaste secteur géographique : une complainte sur l'air de *Fualdès* était

vendue dans les rues de Flers, par des camelots, les jours suivant l'exécution ⁽⁵⁾. Cette complainte a dû être composée avant l'exécution de l'abbé Bruneau (« *c'est la peine de mort qu'il devra subir* »). Toujours chantée après l'exécution, le texte ne fut donc pas modifié.

Par ailleurs, début 1894, c'est à Saint-Aignan-sur-Roë qu'un colporteur et chanteur ambulante vendait une complainte intitulée *Terrible assassinat d'Entrammes* (les gendarmes ont verbalisé ce colporteur parce que ses complaintes ne portaient pas le nom de l'imprimeur) ⁽⁶⁾.

Ces complaintes servaient à propager les nouvelles auprès des gens. Souvent les chanteurs ambulants montraient des images qui pouvaient frapper l'imagination encore plus que les paroles des complaintes. « *Je ne sais si une « image » accompagnait cette complainte*, écrit A. Dagnet à propos d'une complainte sur la mort de Racine ⁽⁷⁾, *mais on se représente facilement le chanteur, avec un air de circonstance, montrant avec sa baguette aux foules attentives les diverses scènes évoquées par les couplets* ».

Mais si complaintes et images servaient à informer les gens, elles étaient avant tout destinées à être vendues ! Ce devait être somme toute une marchandise facile à vendre tant l'histoire dramatique qu'elle racontait devait fasciner la clientèle...

Ce produit facile à vendre ne devait guère obliger les auteurs à une certaine qualité littéraire. D'ailleurs, oubliant la finalité de ces complaintes – être vendues aux gens, donc les fasciner – les musicologues négligent souvent cette production populaire.

Ces complaintes devaient descendre au peuple, écrit ainsi Henri Davenson ⁽⁸⁾, et en fait elles étaient descendues bien bas... Cet auteur parle d'un « *prosaïsme écœurant* » et d'« *intolérable tristesse* ». Donnant un échantillon du « *genre médiocre de la*

⁽¹⁾ – Cf. *Ouest-France* du 13 mars 1980. L'affaire concerne un double meurtre en 1819, rue de Paradis à Laval.

⁽²⁾ – Cf. *Ouest-France* du 29 juillet 1980 ; *L'Oribus* n° 54 de septembre 2001 (« L'abbé Bruneau : un criminel ? ») ; *La Lettre du CÉAS* n° 160 d'octobre 2001.

⁽³⁾ – C'est un envoyé du *Figaro* qui l'aurait entendue (cité par Pierre Bouchardon, *Le Puits du presbytère d'Entrammes*, Albin Michel, 1942).

⁽⁴⁾ – Imprimée à Laval par E. Jamin, cette complainte a pour titre « La Grande et Véridique Complainte du Célèbre Abbé Bruneau, Vicaire d'Entrammes (Mayenne), prêtre, voleur et assassin. Sa vie – ses crimes – son procès – son exécution ». Signalée par Pierre Bouchardon (déjà cité), cette complainte comprend cent couplets et une morale. L'affiche la diffusant mesure environ 0,80 m de haut sur 0,60 m de large.

⁽⁵⁾ – *Le Journal de Flers* du 9 septembre 1894.

⁽⁶⁾ – *L'Écho de la Mayenne* du 11 février 1894, reprenant le *Courrier du Maine*.

⁽⁷⁾ – *Sainte-Suzanne en chansons*, Laval, 1929 (pp. 37 à 40). Ce Racine, de la paroisse de Sainte-Gemmes-le-Robert, fut pendu puis brûlé, raconte la complainte, pour avoir tenté d'empoisonner sa femme.

⁽⁸⁾ – Henri Davenson, *Le livre des chansons*, Neuchâtel, éd. de la Baconnière, 1982.

complainte », Henri Davenson précise que ces chansons se caractérisent par la prolixité et une « *insupportable platitude d'expression* »... « *Le succès de ces pauvres compositions, ajoute-t-il, atteste la décadence du sens poétique dans notre peuple* ». Pour Henri Davenson, le seul intérêt de ces complaintes est « *d'avoir perpétué dans la mémoire populaire des mélodies fort anciennes et parfois (...) d'origine artistique* ».

Si l'on en croit également l'*Écho de la Mayenne* (11 février 1894), ce journal avait reçu un grand nombre de complaintes sur le drame d'Entrammes : « *Plusieurs de nos amis, poètes ou non, ont taquiné la muse qui les a assez mal inspirés ; d'autres rimailleurs n'ont pas osé se faire connaître, de ceux-là nous n'avons cure et n'avons même point lu leur production* ». Ce témoignage confirme que les complaintes sont réellement une production populaire très commune, mais pas forcément de qualité, en cette fin du XIX^e siècle.

Comme on demandait au journal, de différents côtés, un échantillon de ce qui avait été écrit, l'*Écho de la Mayenne* avait détaché les quatre strophes d'une complainte de soixante-dix-huit couplets (cf. encart ci-contre). L'air était celui de *Fualdès*.

Comment et dans quelles conditions retrouve-t-on ces complaintes ? Une complainte sur l'assassinat du curé d'Entrammes était encore connue par Mme Poulain, de Saint-Hilaire-du-Maine, âgée de 80 ans en 1982, date à laquelle l'association Recherche et Sauvegarde des Coutumes Mayennaises (RSCM) a recueilli et enregistré la complainte.

Celle-ci a été manifestement composée aux lendemains de la nouvelle de l'assassinat, avant l'inculpation du vicaire et le déroulement du procès. L'association a publié cette complainte dans *Chansons traditionnelles recueillies dans la Mayenne* ⁽⁹⁾. « *D'un style vulgaire (« L'abbé Fricot sortit pour se satisfaire »), écrit François Redhon, elle reste exemplaire dans la mesure où on y retrouve les traits fondamentaux des innombrables vieilles complaintes françaises : rhétorique moralisante, instantanés figés en images, informations. Même si des lettrés fabriquaient ces vers, c'était pour le peuple le*

moyen de propager les nouvelles en utilisant les timbres de chansons connues »... François Redhon précise que Jean Genuist, de Laval, connaît également cette complainte, mais avec une petite variante.

Et notre morale de ces complaintes ? Le peuple devait être bien crédule pour avaler de telles sornettes, mais quand même, quelle fascination devaient exercer les chanteurs marchands ambulants ! Mais cette époque est-elle vraiment révolue ? N'y a-t-il plus de médias capables de nous faire prendre des vessies pour des lanternes ?

1. *Écoutez ce triste drame,
Habitants de ce pays ;
Vous frémirez aux récits
Du sombre forfait d'Entrammes.
Un monstre, dans sa fureur,
A tué le bon pasteur.*
2. *Tout le clergé se lamente
De la mort de bon chrétien ;
Ce qui double son chagrin,
D'une façon désolante,
C'est de voir que l'accusé
Est lui-même du clergé.*
3. *Allons, le front haut, mes frères !
Eh ! qu'importe ce Judas ?
Un coquin ne rendra pas
Moins sublimes vos prières ;
Le sang ne tâche vraiment
Que la main qui le répand !*
4. *Dieu d'Amour et de Justice,
Quoi ! tu permis ce forfait ?
A ce fils qui t'adorait,
Tu réservais ce supplice !
Tu voulais donc, ô mon Roi,
Un Saint de plus près de toi.*

Cette complainte a donc été composée après l'inculpation de l'abbé Bruneau, mais avant le déroulement du procès et sa condamnation.

⁽⁹⁾ – Mayenne, 1983 (pages 97, 98 et 243).